

Séance ordinaire du 5 décembre 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi cinq décembre deux mille vingt-trois à huit heures cinquante, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers (partiellement), Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Nathalie Campeau, directrice générale adjointe – services administratifs, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Jean-Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – services de proximité, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-10-82

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 5 décembre 2023.

CE-2023-10-83

Participation de la Ville et aide financière à Le grand défi Pierre Lavoie

Il est résolu de confirmer la participation de la Ville à l'activité organisée sur le territoire de la ville et d'accorder une aide financière de 5 000\$ à Le grand défi Pierre Lavoie, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-10-84

Approbation du procès-verbal des séances des 27 et 28 novembre 2023.

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 27 et 28 novembre 2023.

CE-2023-10-85

Dépôt de listes des embauches et des mouvements main-d'œuvre pour les mois d'août, de septembre et d'octobre 2023

[Document d'aide à la décision GCH-2023-124](#)

Les listes des embauches et des mouvements de main-d'œuvre pour les mois d'août, de septembre et d'octobre 2023, sont déposées à titre d'information.

CE-2023-10-86

Mouvement de main-d'œuvre à la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2023-114](#)

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la Direction de l'entretien des infrastructures, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-114, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2023-10-87

Embauche d'un contremaître – Usines et équipements des eaux usées du Service du traitement des eaux de la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2023-123](#)

Il est résolu d'embaucher monsieur Pierre-Luc Robitaille à titre de contremaître - Usines et équipements des eaux usées du Service du traitement des eaux de la Direction de l'entretien des infrastructures, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 3 et à l'échelon 8, et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville*.

CE-2023-10-88

Prolongation de l'affectation temporaire d'un contremaître aux Opérations du Service des matières résiduelles de la Direction de l'environnement

[Document d'aide à la décision GCH-2023-127-R-1](#)

Il est résolu de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Vincent Castonguay au poste de cadre temporaire de contremaître aux Opérations au Service des matières résiduelles de la Direction de l'environnement et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre parties, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-127-R-1.

CE-2023-10-89

Embauche d'un contremaître en Entretien des infrastructures au Service des opérations des bâtiments et des aménagements de la Direction de l'entretien des infrastructures

[Document d'aide à la décision GCH-2023-128](#)

Il est résolu d'embaucher monsieur Rémi Bontan à titre de contremaître en Entretien des infrastructures au Service des opérations des bâtiments et des aménagements de la Direction de l'entretien des infrastructures, poste de cadre régulier en temps complet, à la classe 3 et l'échelon 8, et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail des cadres de la Ville*.

CE-2023-10-90

Besoins de main-d'œuvre à la Direction de l'environnement

[Document d'aide à la décision GCH-2023-129-R-1](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction de l'environnement, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-129-R-1, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital

humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ces mouvements de main-d'œuvre.

CE-2023-10-91

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-046-R-1](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière à des organismes de la communauté, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-046-R-1, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-10-92

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par un membre du personnel d'un cabinet en date du 16 novembre 2023

[Document d'aide à la décision GRE-2023-047](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration des personnes suivantes ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, en date du 16 novembre 2023, en conformité au Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet, est déposé, à titre d'information :

- madame Kelly Chiasson, Bureau de la mairie, déposée le 21 novembre 2023.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE-2023-10-93

Aide financière à la Maison de la musique Bernard-Bonnier

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-020](#)

Il est résolu d'accorder à la Maison de la musique Bernard-Bonnier l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-020, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-10-94

Acquisition d'œuvres d'art pour l'année 2023

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2023-021](#)

Il est résolu d'accepter les recommandations d'acquisition d'œuvres d'art pour l'année 2023 du comité d'expertes et d'experts, telles qu'elles sont indiquées en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2023-021.

CE-2023-10-95

Avenant numéro 2 au contrat de location d'heures de glace, de salles, de

casiers et de bureaux à intervenir avec le Centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc.

[Document d'aide à la décision DVC-DIR-2023-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant numéro 2 au contrat de location d'heures de glace, de salles, de casiers et de bureaux à intervenir avec le centre socio-culturel et sportif St-Étienne inc., tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2023-002, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-10-96

Affectation de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la *Politique de développement social et communautaire*, aide financière et appels d'intérêt

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 65 000 \$ provenant de la réserve pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la *Politique de développement social et communautaire*, tel qu'il est précisé à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-036.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière de 25 000 \$ à Convergence action bénévole, pour soutenir les réflexions et les travaux sur la mutation du bénévolat et son impact sur le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans les organismes communautaires.

Il est également résolu d'accorder aux organismes suivants :

- une aide financière de 10 000 \$ à Corporation de développement communautaire de Lévis, pour soutenir des initiatives contribuant au maintien et au développement de l'agriculture urbaine;
- une aide financière de 15 000 \$ à la Table des aînés de Lévis et St-Lambert-de-Lauzon, pour le développement de mesures visant à faciliter l'utilisation du transport collectif par les personnes âgées;
- une aide financière de 10 000 \$ à Corporation de développement communautaire de Lévis, pour soutenir la diffusion des services, des événements et des activités d'organismes à but non lucratif sur le territoire;
- une aide financière de 5 000 \$ à Corporation de développement communautaire de Lévis, pour contribuer à la reconnaissance et au rayonnement d'acteurs de la communauté qui soutiennent le développement social et communautaire à Lévis.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 80 000 \$ provenant de la réserve pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la *Politique de développement social et communautaire*, et à même ce montant, procéder à des appels d'intérêt auprès des organismes reconnus par la Ville pour :

- réalisation d'initiatives cadrant dans l'approche *Voisins solidaires* (10 000 \$);
- implanter des mesures ou des outils ayant pour but de soutenir l'installation et l'intégration des nouveaux arrivants (25 000 \$);

- mettre en place des mesures favorisant l'adhésion d'une communauté à l'arrivée d'un projet de logements sociaux ou abordables et à des projets communautaires (20 000 \$);
- saisir les opportunités d'action en lien avec la politique de développement social de la grande Ville (25 000 \$).

CE-2023-10-97

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone H1617 à même une partie de la zone M1626, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-053](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-053. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone H1617 à même une partie de la zone M1626, de même qu'attendu que le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et lotissement en vigueur interdit l'usage d'établissement de résidence principale, soit l'exploitation d'un établissement touristique où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place dans la zone H1617, l'agrandissement de cette zone à même une partie de la zone M1626 aura pour effet d'interdire l'exploitation d'un établissement de résidence principale dans cette partie de zone.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2023-10-98

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones A0708 et A0752, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-060](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-060. Ce projet de règlement a pour objet :

- d'agrandir la zone A0708 à même une partie de la zone A0705;
- d'agrandir la zone A0752 à même une partie de la zone A0750.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2023-10-99**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement des zones A1804, A1818 et A1803, secteur Saint-Jean-Chrysostome) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-061](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-061. Ce projet de règlement a pour objet :

- d'agrandir la zone A1804 à même une partie de la zone A1805;
- d'agrandir les zones A1818 et A1803 à même une partie de la zone A1799;
- d'abroger l'article 297.1.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

CE-2023-11-00**Demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux dans la zone A1800, rue Pierre-Beaumont, secteur Saint-Jean-Chrysostome)**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-103](#)

Il est résolu de refuser la demande de modification au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement pour permettre les usages C304, outillages, matériaux de construction ou d'aménagements paysagers, équipements saisonniers, et C315, construction, démolition, excavation, aménagements extérieurs, émondage et abattage d'arbres, dans la zone A1800 (secteur Saint-Jean-Chrysostome), et ce, pour les principaux motifs suivants :

- la demande ne répond pas aux intentions du schéma d'aménagement et de développement de planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles en zone agricole, quant aux usages para-industriels, le schéma d'aménagement et de développement les privilégie à l'intérieur des affectations *Industrielle* et *Artère commerciale*;
- les usages souhaités vont à l'encontre de la vocation agricole actuelle de la zone;
- les usages demandés peuvent être exercés conformément à la réglementation en vigueur à l'extérieur de la zone agricole.

CE-2023-11-01

Abrogation de la résolution CV-2022-05-31 « Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 775 596 du cadastre du Québec (1046, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas) » et demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 775 596 du cadastre du Québec

(1046, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas)[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-111](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2022-05-31 « Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation d'une partie du lot 2 775 596 du cadastre du Québec (1046, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas) ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 2 775 596 du cadastre du Québec (1046, chemin Vire-Crêpes, secteur Saint-Nicolas), et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-111.

CE-2023-11-02**Adoption du Second projet de règlement RV-2023-34-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (définitions et dispositions normatives concernant les résidences de tourisme)**[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-112](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2023-34-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-06-25.

CE-2023-11-03**Aide financière à Accommodation de la traverse dans le cadre du Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces**[Document d'aide à la décision DEV-2023-098](#)

Il est résolu d'accorder à Accommodation de la traverse une aide financière maximale de 15 000 \$ dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces* et d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion ou son représentant à signer au nom de la Ville l'entente écrite à intervenir avec le bénéficiaire de cette aide financière.

CE-2023-11-04**Convention d'actionnaire amendée à la suite l'exercice du droit de préemption relatif à l'actionnariat d'une entreprise**[Document d'aide à la décision DEV-2023-102](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention d'actionnaires amendée à la suite l'exercice du droit de préemption relatif à l'actionnariat d'une entreprise, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-102, et d'autoriser le directeur du Développement économique et de la promotion à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-11-05**Aide financière à Le patro de Lévis inc.**

[Document d'aide à la décision DEV-2023-106](#)

Il est résolu de recommander au conseil de Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 46 580 \$ à Le patro de Lévis inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-11-06

Acquisition d'une partie du lot 2 285 740 du cadastre du Québec de Gestion R. & L. Leclair inc. à des fins industrielles (parc industriel Bernières), financement afférent et Règlement modifiant le Règlement RV-2023-34-18 fixant pour l'année 2023 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

[Document d'aide à la décision DEV-2023-109](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'accepter la promesse de vente d'une partie du lot 2 285 740 du cadastre du Québec, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2023-109, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de financer la dépense relative à cette acquisition, incluant les frais inhérents, au montant maximum de 1 383 300 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique;
 - d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2023-34-18 fixant pour l'année 2023 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de modifier, pour l'année 2023, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins.
-

CE-2023-11-07

Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux de réfection des filtres et de remplacement du système d'ozonation à l'usine de production d'eau potable (secteur Saint-Romuald), attribution du contrat et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-213](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux de réfection des filtres et de remplacement du système d'ozonation à l'usine de production d'eau potable (secteur Saint-Romuald) au montant maximum de 2 121 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-22-58

Il est également résolu d'attribuer le contrat travaux de réfection des filtres et de remplacement du système d'ozonation à l'usine de production d'eau potable

(secteur Saint-Romuald) (appel d'offres 202350-76), à Filtrum inc., pour une dépense estimée à 4 011 700 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-11-08

Option de renouvellement d'une année supplémentaire du contrat relatif à la location de machineries, avec ou sans main-d'œuvre, pour l'entretien des parcs et des espaces verts

[Document d'aide à la décision APP-2023-235](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer l'option de renouvellement d'un an prévue au contrat 2021-50-07 relatif à la location de machineries, avec ou sans main-d'œuvre, pour l'entretien des parcs et des espaces verts (appel d'offres 2021-50-07), attribué par la résolution CV-2021-02-09, adoptée le 22 mars 2023, à compter du 12 janvier 2024 pour une dépense totale estimée à 227 924,06 \$, avant TPS et TVQ, ainsi que les ajustements applicables, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire Les entreprises William Roberge inc.

CE-2023-11-09

Financement de la dépense additionnelle relative aux travaux de réfection des rues Levasseur et Samuel-Bennett (secteur Lévis), attribution du contrat et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-236](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux travaux de réfection des rues Levasseur et Samuel-Bennett (secteur Lévis) au montant maximum de 2 939 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-77.

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour les travaux de réfection des rues Levasseur et Samuel-Bennett (secteur Lévis) (appel d'offres 2023-50-68), à Action progex inc., pour une dépense estimée à 2 656 405 \$, avant TPS et TVQ, en plus des ajustements prévus au contrat, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-11-10

Modification et option de renouvellement du contrat pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants non métalliques apportés à l'écocentre

[Document d'aide à la décision APP-2023-237](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des encombrants non métalliques apportés à l'écocentre (contrat numéro 2021-50-118LOTA), attribué par la résolution CV-2021-07-88, adoptée le 6 décembre 2021, au montant estimé de 41 040 \$, avant TPS et TVQ, considérant que la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-237.

Il est également résolu d'exercer l'option de renouvellement de ce contrat, pour une dépense estimée de 99 730 \$, avant TPS et TVQ, excluant l'indexation prévue au contrat, pour une durée d'un an, le tout conformément aux conditions

de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire.

CE-2023-11-11

Attribution de contrats de gré à gré relatifs à l'acquisition de produits culturels pour le développement des collections du Service des bibliothèques de la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision APP-2023-239](#)

Il est résolu d'attribuer un contrat de gré à gré relatif à l'acquisition de produits culturels pour le développement des collections du Service des bibliothèques de la Direction de la vie communautaire en 2024 à Librairie H. Fournier inc., pour un montant de 142 632 \$, avant TPS et TVQ, si applicables.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les contrats de gré à gré relatifs à l'acquisition de produits culturels pour le développement des collections du Service des bibliothèques de la Direction de la vie communautaire en 2024 de la façon suivante :

- à Librairie Renaud-Bray inc., pour un montant de 191 868 \$, avant TPS et TVQ, si applicables;
 - à Librairie Chouinard inc., pour un montant de 193 000 \$, avant TPS et TVQ, si applicables.
-

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante et quitte la séance avant le début des délibérations et du vote sur celle-ci.

CE-2023-11-12

Attribution du contrat de renouvellement du contrat de service de *Juris Concept*

[Document d'aide à la décision APP-2023-241](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour le renouvellement du contrat de service de *Juris Concept*, pour répondre aux besoins de la Direction des affaires juridiques et du secrétariat corporatif et la Direction du greffe, à PG Solutions inc., pour une dépense estimée à 202 440 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans.

Le membre du comité exécutif Isabelle Demers rejoint la séance et reprend son siège.

CE-2023-11-13

Option de renouvellement de deux années supplémentaires du contrat relatif à la fourniture et livraison d'abrasifs

[Document d'aide à la décision APP-2023-242](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'exercer la seconde option de renouvellement de deux ans prévue au contrat relatif à la fourniture et la livraison d'abrasif (numéro de contrat 2017-50-86), attribué par la résolution CV-2017-08-46, adoptée le 11 septembre 2017, à compter du 2 juin 2024 pour

une dépense totale estimée à 697 417,04 \$, excluant l'indexation prévue au contrat, le tout conformément les conditions de l'appel d'offres et à la soumission produite par l'adjudicataire Carrières Québec inc.

CE-2023-11-14

Attribution de contrats pour l'entretien ménager de certains bâtiments (groupes 1, 3, 9, 12 et 29)

[Document d'aide à la décision APP-2023-243](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour l'entretien ménager de certains bâtiments (appel d'offres 2023-55-111), groupes 1 et 3, à Service d'entretien clarinet inc., pour une durée de 30 mois, pour une dépense estimée à 163 520 \$, avant TPS et TVQ, pour le groupe 1 et de 173 530 \$ pour le groupe 3 et dont les prix seront indexés à compter du 1^{er} juillet 2025 selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour l'entretien ménager de certains bâtiments (appel d'offres 2023-55-111), groupe 9, à Service d'entretien clarinet inc., pour une durée de 30 mois, pour une dépense estimée à 280 432 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter du 1^{er} juillet 2025 selon l'indice des prix à la consommation et le prix du carburant, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-11-15

Modification du contrat relatif aux travaux de reconstruction du mur de soutènement de la rue Henry (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-2023-244](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif aux travaux de reconstruction du mur de soutènement de la rue Henry (secteur Lévis) (appel d'offres 2022-50-12), attribué par la résolution CE-2022-10-77, adoptée le 25 octobre 2022, au montant de 9 713,96 \$, avant TPS et TVQ, considérant que la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-244.

CE-2023-11-16

Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le prolongement de la rue Yvon-Beaudoin (parc industriel Bernières-Nord)

[Document d'aide à la décision APP-2023-245-R-1](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour le prolongement de la rue Yvon-Beaudoin (parc industriel Bernières-Nord) (appel d'offres 2020-55-114), attribué par la résolution CE-2021-01-46, adoptée le 9 février 2021, au montant estimé de 59 290 \$, avant TPS et TVQ, considérant que la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-245-R-1.

CE-2023-11-17**Modification du contrat de service pour l'entretien ménager de certains bâtiments (groupe 26)**[Document d'aide à la décision APP-2023-246](#)

Il est résolu de modifier le contrat de service pour l'entretien ménager de certains bâtiments (groupe 26) (appel d'offres 2023-55-06), attribué par la résolution CV-2023-02-84, adoptée le 8 mai 2023, au montant estimé de 32 700 \$, avant TPS et TVQ, considérant que la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-246.

CE-2023-11-18**Modification du contrat relatif à la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux (lot 1 : Pass 10)**[Document d'aide à la décision APP-2023-248](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux (lot 1 : Pass 10) (appel d'offres 2022-55-135), attribué par la résolution CE-2022-10-77, adoptée le 25 octobre 2022, au montant de 32 360 \$, avant TPS et TVQ, considérant que la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-248.

CE-2023-11-19**Attribution du contrat de service de nettoyage au jet de sable et peinture d'une benne épandeur ainsi que de trois chargeuses sur roues**[Document d'aide à la décision APP-2023-249](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de service de nettoyage au jet de sable et peinture d'une benne épandeur ainsi que de trois chargeuses sur roues (appel d'offres 2023-50-97), à l'entrepreneur ayant déposé la deuxième plus basse soumission conforme, soit 9300-6245 Québec inc., au prix de 121 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée approximative de sept mois, conformément au devis et à sa soumission, et ce, afin de donner suite à la réalisation du contrat numéro 2023-50-97 par le directeur général adjoint - services de proximité.

CE-2023-11-20**Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour des projets de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussées situés sur plusieurs rues (lot 1)**[Document d'aide à la décision APP-2023-250](#)

Il est résolu de modifier le contrat de services professionnels en ingénierie pour des projets de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de chaussées situés sur plusieurs rues (lot 1) (appel d'offres 2022-55-47), attribué par la résolution CE-2022-05-96, adoptée le 7 juin 2022, au montant estimé de 26 285\$, avant TPS et TVQ, considérant que la modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-250.

CE-2023-11-21**Acquisition par expropriation du lot 2 360 263 du cadastre du Québec (rue des Écureuils, secteur Lévis) et financement afférent**

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-023](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de réserve foncière le lot 2 360 263 du cadastre du Québec, d'une superficie de 867,7 mètres carrés, tel qu'il est montré sur le plan de la description technique préparée par madame Renelle Labrecque, arpenteuse-géomètre, sous le numéro 46 de ses minutes en date du 21 juin 2023, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-023, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de financer cette dépense au montant maximal de 442 900 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

CE-2023-11-22**Aide financière à Parc nautique Lévy (1984) inc.**

[Document d'aide à la décision DEV-2023-094](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 48 000 \$ au Parc nautique Lévy (1984) inc. pour son projet d'étude relative à l'analyse des meilleurs scénarios de réfection du quai et de la jetée limitant le bassin du parc, conformément à la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*.

CE-2023-11-23**Modification du contrat relatif aux travaux de construction du poste de police et de la maison de justice de proximité**

[Document d'aide à la décision APP-2023-229-R-1](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif aux travaux de construction du poste de police et de la maison de la justice de proximité (appel d'offres 2021-50-106), attribué par la résolution CV-2021-07-64, adoptée le 30 novembre 2021, au montant estimé de 142 582,59 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification ne change pas la nature du contrat et constitue un accessoire à ce contrat, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-229-R-1.

CE-2023-11-24**Modification du contrat relatif aux travaux pour la réfection d'un tronçon du chemin des Îles (secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision APP-2023-254](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif aux travaux pour la réfection d'un tronçon du chemin des Îles (secteur Lévis) (appel d'offres 2022-50-05), attribué

par la résolution CE-2022-03-75, adoptée le 12 avril 2022, au montant estimé de 30 000 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification ne change pas la nature du contrat et constitue un accessoire à ce contrat, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-254.

CE-2023-11-25

Option de rachat anticipé d'une chargeuse articulée sur roues et désignation de représentants

[Document d'aide à la décision APP-2023-252](#)

Il est résolu d'exercer l'option de rachat anticipé d'une chargeuse articulée sur roues (4 x 4 d'une capacité de 4.0 vg3) (appel d'offres 2023-50-49), attribué par la résolution CV-2023-04-65, adoptée le 10 juillet 2023, auprès de l'adjudicataire Wajax limitée, dont les paiements de location se font au bailleur Mitsubishi HC capital Canada crédit-bail inc., au prix de 378 100 \$, avant TPS et TVQ, conformément aux modalités mentionnées à la fiche de prise de décision APP-2023-252.

Il est également résolu de désigner le coordonnateur de la Division des équipements motorisés de la direction de l'Entretien des infrastructures, le directeur de l'Entretien des infrastructures et le directeur de l'Approvisionnement à titre de représentants de la Ville et de les autoriser en conséquence à signer tout document requis par l'adjudicataire pour procéder à ce rachat.

CE-2023-11-26

Besoin de main-d'œuvre à la direction du Greffe de la Ville

[Document d'aide à la décision GCH-2023-135](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre à la direction du Greffe de la Ville, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2023-135, et d'autoriser la direction de la Gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2023-11-27

Modification du contrat relatif aux travaux de réfection de quatre ponceaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-253](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif aux travaux de réfection de quatre ponceaux sur le territoire de la ville (appel d'offres 2022-50-110), attribué par la résolution CE-2022-09-73, adoptée le 27 septembre 2022, au montant de 97 445,85 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification ne change pas la nature du contrat et constitue un accessoire à ce contrat, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-253.

CE-2023-11-28

Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 24.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
